



SEMAINE DE
L'INNOVATION
PUBLIQUE

Les Ateliers de la démat'

Tournon – 27/11/2019

Privas – 27/11/2019

Largentière – 28/11/2019

du **25** au **30** novembre 2019

#SemaineIP

www.semaine-innovation-publique.gouv.fr

du 25 au 30 novembre 2019

#SemaineIP

Les Ateliers de la démat'

Synthèse départementale

Présents : 80 représentants des collectivités, comptables publics, animation par le chef de pôle gestion publique de la DDFiP, ouverture par les sous-préfets

3 ateliers

- Tournon : dématérialisation des titres de recettes et fiabilisation de l'identification des usagers
- Privas : réduction du numéraire dans les régies du secteur local
- Largentière : développement des moyens de paiement dématérialisés

Actions communes

- **Améliorer l'information** à destination des collectivités, avec des messages plus clairs et sans jargon technique
- **Diffuser des fiches techniques simples, sous forme de pas à pas**, pour la mise en place des différents dispositifs (PES ASAP/ORMC, prélèvement, paiement par carte bancaire, paiement sur internet)
- **Accompagner les collectivités**, notamment les plus petites, dans les différents paramétrages, par des actions communes entre la DDFiP et les éditeurs
- **Prévoir un calendrier de déploiement** tenant compte de la préparation des élections municipales
- **Porter une attention particulière à la communication auprès des usagers** pour faire connaître la mise en place de ces nouvelles modalités de paiement (article de presse, information dans le journal municipal, information lisible sur la facture...)



Actions pour améliorer l'identification des usagers

Enjeu : création à partir de 2020 d'un espace unique pour les usagers, centralisant l'ensemble de leurs dettes publiques (impôts, amendes, produits locaux et hospitaliers)

- **Préciser les données exigibles, en particulier la date de naissance, conformément au RGPD** : la CNIL a considéré que les données nécessaires au chantier de fiabilisation des tiers, notamment la collecte de la date de naissance et du lieu de naissance, étaient adéquates, pertinentes et non excessives
- **Collecter systématiquement la date et le lieu de naissance des usagers particuliers** pour fiabiliser leur identification, à travers la saisie d'un formulaire (en distinguant les données obligatoires des données facultatives) ou la copie de la pièce d'identité
- **Collecter systématiquement le numéro SIRET pour les entreprises**
- **Demander l'autorisation pour les collectivités d'accéder au répertoire national d'identification des personnes physiques** (INSEE) ; à défaut, envisager la création d'une base nationale des tiers permettant de sélectionner le tiers lors de l'émission du titre
- **Fusionner les tiers en provenance de Chorus pro** (la fusion reprend l'historique du tiers pré existant) ; généraliser cette possibilité par tous les éditeurs (en particulier, pas offert par Ageddi)
- **Saisir les tiers solidaires** (par exemple M et Mme) pour permettre le rapprochement avec le fichier PERS (impôts) : émettre le titre au nom de l'un des deux (débiteur principal : codification 01) et typer l'autre comme débiteur solidaire (codification 03).

du 25 au 30 novembre 2019

#SemaineIP

Actions pour développer les moyens de paiement dématérialisés (carte bancaire, prélèvement, paiement sur internet)

Enjeu : obligation pour les collectivités d'offrir à compter du 01/07/2020 la possibilité aux usagers de payer sur internet

- **Préciser les gains pour la collectivité en regard des coûts**
- **Accompagner les collectivités pour la mise en place systématique de Payfip**
- **Proposer le prélèvement aux personnes âgées**, notamment pour les loyers des EHPAD
- **Permettre un paiement par carte bancaire lors des admissions en Centre hospitalier** (avec création d'une régie dotée d'un compte DFT)

Actions pour réduire le numéraire dans les régies des collectivités ?

Enjeu : mise en place du nouveau dispositif de paiement de proximité à compter du 01/07/2020, prévoyant la fin des encaissements en numéraire aux guichets des Centres des finances publiques (y compris pour les régies)

- **Conduire une réflexion sur la gestion des régies encaissant de petites sommes en numéraire :**
 - maintien, regroupement de régies, suppression
 - modification des modalités d'encaissement (par exemple, intégration forfaitaire du prix de l'électricité dans le loyer dans le cadre de locations saisonnières)
- **Préciser les modalités de fonctionnement des régies avec compte DFT** (modalités de remise des chèques, de suivi du compte, de versement en numéraire...)
- **Diffuser un mode opératoire pour les activités périscolaires**, adapté à chaque situation (vente de tickets, gestion informatisée...) et accompagner les collectivités vers une gestion informatisée parallèlement à la mise en place de solutions de paiement dématérialisés (gain de temps, optimisation de la gestion notamment des repas)
- Proposer des solutions pour des activités spécifiques : location de salles, concessions de cimetière, droits de place :
 - location de salles : pré-paiement par internet lors de la réservation
 - concession funéraire : émission d'un titre définitif avec paiement par CR ou sur internet, pré-paiement par internet
 - droits de place : abonnement par défaut (titre mensuel, trimestriel ou annuel selon le prix et la fréquence) permettant un paiement sur internet, paiement par carte bancaire pour les autres
- **Envisager la possibilité de fixer un plafond pour les paiements en numéraire dans les régies**, avec modification de l'arrêté de création